



# ville de vitry sur seine

---

## Le nouveau Contrat enfance 2004 – 2008

**+ 200 places supplémentaires  
dans les structures d'accueil des moins de 6 ans**

**Un doublement en 10 ans  
de la dépense nette annuelle par enfant**

Le premier Contrat enfance, signé entre Vitry et la Caf du Val-de-Marne en 1998, a permis à la ville d'affirmer sa volonté d'agir quantitativement et qualitativement en direction des jeunes enfants et de leurs familles.

La création d'établissements –halte-garderies « La Passerelle », « La Batelière », le multi-accueil « La Ribambelle », les ludothèques « Les Souriceaux », Les Petits Loups », « Les Oursons »–, de postes de coordinateur de la petite enfance, de psychomotricienne et l'activité du Relais assistantes maternelles illustrent cette démarche qualitative.

Au début du premier Contrat, la dépense nette annuelle par enfant de moins de six ans s'élevait à **323,95 euros**. À la veille de la signature du deuxième Contrat, elle est de **546 euros**. Soit une progression de **68 %**, conforme à l'effort consenti par la municipalité.

Si la Ville a su diversifier ses modes d'accueil, le déficit dans ce domaine n'est pas comblé et les attentes restent nombreuses. Du diagnostic qu'elle a réalisé avec la Caf, le Conseil Général et d'autres partenaires concernés, il ressort que les besoins constatés nécessitent la mise en œuvre de nouvelles actions.

### **Des objectifs qualitatifs**

C'est l'objet du nouveau Contrat enfance 2004-2008. Établit pour cinq ans, il doit permettre :

- Les créations de trois structures multi-accueil de 60 berceaux chacune (Lagaisse, Rouget de L'Isle, quartier Balzac)
- La création d'un multi-accueil de 20 places dans la ZAC du Port à l'anglais
- La création d'un lieu d'accueil ponctuel dans le cadre des activités des centres de loisirs maternels

- La reconstruction et l'extension de la halte-garderie « La Passerelle » à 20 places (contre 12 actuellement)
- L'extension de l'activité du Relais d'assistantes maternelles actuel et la création d'un second relais
- La mise en place du multi-accueil dans les trois crèches municipales existantes
- L'habilitation des accueils péri- et post scolaires
- De nouvelles actions en faveur des formations des personnels de la petite enfance et de l'enfance
- Un partenariat d'actions d'éveil culturel et sportif en direction des enfants de moins de six ans, à travers l'intervention des écoles municipales artistiques, du théâtre Jean Vilar et de la bibliothèque municipale.

### **Un financement partagé**

Ce contrat aux objectifs ambitieux n'est possible que parce qu'il bénéficie de deux interventions complémentaires à celle de la Ville :

- un cofinancement de la Caisse d'allocations familiales, qui versera à la Ville une prestation de service (aide au fonctionnement) représentant 70 % des dépenses nouvelles nettes annuelles et des aides à l'investissement,
- un engagement financier du Conseil général sur le fonctionnement et l'investissement des structures collectives d'accueil des jeunes enfants.

Ce contrat d'objectifs qualitatifs et de financement permettra de porter à environ **625 euros** la dépense nette annuelle par enfant de moins de six ans sur la commune. Soit un **doublé en 10 ans** de l'effort consenti pour les jeunes enfants et leurs familles !